

---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière du 23 Juin 2016**

**Intervention de Gilles GODEFROY**

**Rapport N°16.03.10 – Schéma Directeur d'Accessibilité : Agenda du service régional de transport.**

Monsieur le Président, chers collègues,

Grand projet que de vouloir adapter à tous nos concitoyens l'accès au service régional de transport, quel que soit leur handicap, quelle que soit leur déficience, quelle que soit leur âge, et nous y souscrivons entièrement.

Nous sommes en revanche beaucoup plus perplexes en ce qui concerne les conditions de financement de ces infrastructures aux vues des accords passés avec SNCF Réseau et SNCF Mobilité.

Vous nous expliquez que la réalisation de ces investissements directement par la Région est une bonne opération financière sur le long terme – c'est vrai, compte tenu du coût des capitaux propres que SNCF Réseau et SNCF Mobilité répercute sur les redevances que doit leur payer la Région – respectivement 5,4% et 6,9%.

Hors, dans un contentieux qui a opposé la Région Pays de la Loire à SNCF Réseau l'année dernière, l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières a statué que le Coût Moyen des Capitaux Propres que SNCF Réseau est en droit d'appliquer sur les redevances régionales devait être compris entre 4,6% et 5,4% pour 2016.

Nous supportons donc le taux de rémunération des capitaux propres le plus élevé que SNCF Réseau est en droit de nous appliquer – mais pour quel motif ?

En Région Centre, 8% des TER subissent des perturbations. Chiffres officiels peu représentatifs de la réalité compte tenu des pirouettes administratives auxquelles se livre la SNCF. Ainsi, un train annulé la veille avant 16h sort des statistiques – Pratique en période de grève ! Nous serions également intéressés de connaître le pourcentage de perturbations aux heures de pointes – celles qui par définition, concernent le plus d’usagers...

Plus généralement Monsieur le Président, nous nous demandons jusqu’où ira le désengagement de la SNCF qui semble ne plus pouvoir passer un coup de balai sur ses quais sans immédiatement le refacturer à la Région (avec intérêts, bien entendus). Nous souhaitons également nous assurer qu’une comptabilité analytique approfondie des prestations facturées à la Région par les entités du groupe SNCF soit bel et bien établie afin d’évaluer précisément ces coûts et d’éviter toute dérive. Nous demandons à cette assemblée plus d’exigences et de fermeté dans notre coopération avec les entreprises du Train.